

2018_CT2_268

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Attribution d'une subvention à l'association LES ENTREPRENEURIALES EN PACA

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Interventions économiques**

■ Séance du 21 juin 2018

05_2_03

■ Attribution d'une subvention à l'association LES ENTREPRENEURIALES EN PACA

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 28 Juin 2018

7269

■ Attribution d'une subvention à l'association LES ENTREPRENEURIALES EN PACA

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, elle a vocation à soutenir l'action de l'association Les Entrepreneuriales en PACA qui depuis six ans met en œuvre un programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat innovant, gratuit, pédagogique, ouvert à tous les étudiants de l'université et des écoles d'ingénieurs et écoles privées de la Métropole.

En 2017, grâce à ce dispositif, 93 étudiants issus de 19 filières universitaires ont pu expérimenter, gratuitement, hors les murs de l'école, dans le cadre d'une « formation terrain » les étapes de la création et le fonctionnement d'une entreprise.

Les bénéfices attendus pour les étudiants sont les suivants :

- Mieux connaître l'univers de l'entreprise, se découvrir des aptitudes entrepreneuriales
- Pour ceux qui ont déjà un projet, bénéficier d'un accompagnement gratuit, afin d'enrichir leur projet, le tester et le valider avec d'autres étudiants
- Gérer un projet en équipe pluridisciplinaire
- Se constituer un premier réseau professionnel
- Acquérir un bagage pour l'avenir
- Améliorer leur niveau d'employabilité
- Obtenir potentiellement un Certificat professionnel reconnu

Pendant 5 mois, les étudiants entrepreneurs réunis en équipes pluridisciplinaires (car venant d'horizons divers de l'enseignement supérieur) de 3 à 5 personnes sont accompagnés par des professionnels pendant toutes les étapes de la création pour comprendre toutes les clés du fonctionnement d'une entreprise (étude de marché, BM Canvas, stratégie commerciale et marketing, chiffre d'affaires et compte de résultat, plan de financement...). A la fin du parcours, ils doivent rendre un business plan et un pitch vidéo de 30 secondes pour présenter leur projet.

Cette année, un volet supplémentaire sera dédié à l'innovation technologique, baptisé « Entrep digital » sur lequel porte la présente demande de subvention.

Tout projet ayant pour nature une innovation technologique sera accompagné par des experts et professionnels d'entreprises régionales du secteurs micro-électronique, électronique et applications IoT, dont les professionnels du Pôle SCS et d'ARCSIS qui sont un vivier important et incontournable qui va contribuer à aider les futurs ingénieurs et entrepreneurs à mettre en place un nouvel écosystème «économique plus innovant, pertinent, jeune et créatif ».

L'objectif de l'association pour l'année en cours est d'accompagner de 25 à 30 équipes sur le campus Aix Marseille, dont 10 à 15 équipes sur le digital (soit une cinquantaine d'étudiants des territoires d'Aix et Marseille).

Chaque équipe aura pour coach un professionnel provenant du secteur digital qui va les accompagner tout au long de son projet, faire développer l'idée au projet et ensuite à une création d'entreprise.

Les entreprises régionales seront donc les principales bénéficiaires, car elles pourront recruter des salariés beaucoup plus formés, capables de travailler en équipe avec des compétences différentes et qui auront déjà des connaissances sur le fonctionnement d'une entreprise et contribueront ainsi à renforcer le dynamisme économique de la filière sur la région.

Concrètement, le programme d'accompagnement se déroulera comme suit :

- 1) Interventions dans les universités et écoles pour recruter les futurs candidats à l'entrepreneuriat en septembre 2018.
- 2) Speed-dating en octobre réunissant de 150 à 250 étudiants intéressés par le programme au cours duquel chaque porteur de projet sélectionné constituera son équipe.
- 3) Soirée de lancement en novembre au cours de laquelle les étudiants rencontreront leur coach qui les accompagnera jusqu'en mars 2019.

L'accompagnement sera réalisé par le coach à raison d'une fois par mois minimum et par des experts qui au cours de 7 soirées Tool interviendront sur différents sujets liés à la création d'entreprise : business model, business model persona, études de marché, stratégie commerciale et marketing, compte de résultat et chiffre d'affaires, business plan, plan de financement, propriété industrielle et statuts juridiques.

- 4) En mars 2019, lors de la soirée de clôture, chaque équipe devra passer devant un jury qui évaluera son niveau d'acquisition de la démarche de création d'entreprise. Chaque étudiant recevra une attestation de participation au programme reconnaissant son potentiel pour entreprendre demain.

De plus, depuis deux ans, l'association a mis en place un processus de certification permettant aux étudiants de valider six domaines de compétence, après leur participation au programme.

Pour les actions menées par l'association dans le cadre de ce programme d'accompagnement, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 20.000 euros, représentant 25,57 % du budget prévisionnel 2018 d'un montant de 78.200 € .

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 10.000 € seront pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- 10.000 € seront pris en charge par le Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association LES ENTREPRENEURIALES EN PACA une subvention de 20.000 €.
Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 10.000 € par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- 10.000 € par le Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget principal de la Métropole sur la ligne sous-politique B320 – 61/65748.
- l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3A/61/65748.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20 18

CHARGES	Montant ¹¹	PRODUITS	Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	5000		
Achats matières et fournitures	3000	074- Subventions d'exploitation¹²	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations	3600	-	
Entretien et réparation		Région(s) :	20000
Assurance	200	-	
Documentation		Département(s) :	
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	20000
62 - Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	10000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12400	- Territoire du Pays d'Aix	10000
Publicité, publication	6000	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	8000	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres	10000	- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martiques	
63 - Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations.		Ville de Marseille	5000
Autres impôts et taxes		Directe	10000
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels	25000	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	5000	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	23200
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	78200	TOTAL DES PRODUITS	78200
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	184000
Mise à disposition gratuite e biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole	184000	Dons en nature	
TOTAL	262200	TOTAL	262200

La subvention demandée à la Métropole de 10000 € représente 13 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à
le

Marseille
5 décembre 2017

Cachet de l'association

¹¹ Ne f.
¹² L'aff.
¹³ Le p.

Il le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs nt complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les aut du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à déf. possible d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Les
entrepreneuriales
en PACA

WFC 2 Henri Barbusse
13001 Marseille
SIRET 751 422 908 00028 - APE 9499Z
Mail : entrepreneuriales13@gmail.com

r 36

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_268-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018

Fiche administrative

Association : LES ENTREPRENEURIALES EN PACA

Siège social : MARSEILLE

N° SIRET : 751 422 908 000 28

Objet social : Créée en 2012, l'association a pour but de :

- accompagner les étudiants dans leurs projets de création
- donner aux étudiants toutes les clés et les connaissances leur permettant demain de devenir créateur d'entreprise et d'emploi
- permettre aux étudiants d'avoir une expérience terrain au contact des professionnels et entrepreneurs et confronter leur projet à la réalité du marché
- offrir aux étudiants un premier réseau professionnel à la sortie de l'université

Président Frédéric PITHOUD

Personne en charge du dossier dans l'association : Van DANG

Chiffres clés au 31/12/2017 :	Relation avec l'intercommunalité :	oui ☒ non ☐
Total produits : NC	Subvention 2017 CT2	oui ☒ non ☐ Montant : 10.000 €
	Convention	oui ☐ non ☒
Résultat net : NC	MAD à titre onéreux de <u>Personnel</u>	oui ☐ non ☒
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	oui ☐ non ☒
Trésorerie : NC	Cotisation 2017	oui ☐ non ☐ Montant :
	Cotisation 2016	oui ☐ non ☐ Montant :
	Imputation budgétaire	3A/61/65748

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Michèle LANCIEN

Nature de la subvention : Fonctionnement Global ☐ Fonctionnement spécifique ☒ Investissement ☐

Description de l'objet de la subvention

Compétence : ECONOMIE

Lieu de l'action : AIX et MARSEILLE

Intitulé, objectif et description de l'action :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, elle a vocation à soutenir l'action de l'association Les Entrepreneuriales en PACA qui depuis six ans met en œuvre un programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat innovant, gratuit, pédagogique, ouvert à tous les étudiants de l'université et des écoles d'ingénieurs et écoles privées de la Métropole.

Pendant 5 mois, les étudiants entrepreneurs réunis en équipes pluridisciplinaires (car venant d'horizons divers de l'enseignement supérieur) de 3 à 5 personnes sont accompagnés par des professionnels pendant toutes les étapes de la création pour comprendre toutes les clés du fonctionnement d'une entreprise (étude de marché, BM Canvas, stratégie commerciale et marketing, chiffre d'affaires et compte de résultat, plan de financement...). A la fin du parcours, ils doivent rendre un business plan et un pitch vidéo de 30 secondes pour présenter leur projet.

Cette année, un volet supplémentaire sera dédié à l'innovation technologique, baptisé « Entrep digital » sur lequel porte la présente demande de subvention.

Tout projet ayant pour nature une innovation technologique sera accompagné par des experts et professionnels d'entreprises régionales du secteur micro-électronique, électronique et applications IoT, dont les professionnels du Pôle SCS et d'ARCSIS qui sont un vivier important et incontournable qui va contribuer à aider les futurs ingénieurs et entrepreneurs à mettre en place un nouveau écosystème «économique plus innovant, pertinent, jeune et créatif.

L'objectif de l'association pour l'année en cours est d'accompagner de 25 à 30 équipes sur le campus Aix Marseille, dont 10 à 15 équipes sur le digital (soit une cinquantaine d'étudiants des territoires d'Aix et Marseille).

Chaque équipe aura pour coach un professionnel provenant du secteur digital qui va les accompagner tout au long de son projet, faire développer l'idée au projet et ensuite à une création d'entreprise.

Les entreprises régionales seront donc les principales bénéficiaires, car elles pourront recruter des salariés beaucoup plus formés, capables de travailler en équipe avec des compétences différentes et qui auront déjà des connaissances sur le fonctionnement d'une entreprise et contribueront ainsi à renforcer le dynamisme économique de la filière sur la région.

Autre(s) partenaire(s) public(s) :

- Ville de Marseille
- DIRECCTE
- Région

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_268-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

En 2017, grâce à ce dispositif, 93 étudiants issus de 19 filières universitaires ont pu expérimenter, gratuitement, hors les murs de l'école, dans le cadre d'une « formation terrain » les étapes de la création et le fonctionnement d'une entreprise.

Chiffres clés :

Total produit de l'action ou du budget général de l'association

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant : 10.000 €	CT4 montant :
CT2 montant : 10.000 €	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 20.000 €	
Montant total <u>demandé</u> à la Métropole Aix-Marseille-Provence : soit 25,57 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant : 10.000 €	CT4 montant :
CT2 montant : 10.000 €	CT5 montant :
CT3 montant :	CT6 montant :
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 20.000 €	
Montant total <u>proposé</u> par la Métropole Aix-Marseille-Provence : soit 25,57 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations
le :

Favorable ☐

Négatif ☐

Commentaires :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_268-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Attribution d'une subvention à l'association LES ENTREPRENEURIALES EN PACA

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_268-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018